



Régie Eau Potable et Assainissement
Communauté de Communes Causse Aigoual Cévennes « Terres Solidaires »
Service SPANC
Mairie de Notre Dame de la Rouvière
30570 Val d'Aigoual
☎ : 07 85 90 09 54
☎ : 06 71 97 42 01
✉ : y.bouissere@cac-ts.fr
✉ : spanc.administratif@cac-ts.fr

Autorisation d'accès du technicien SPANC

Je soussigné propriétaire de la maison à l'adresse
..... donne l'autorisation au
technicien du SPANC de réaliser le contrôle de bon fonctionnement de mon assainissement en mon
absence le/...../.....

Par la présente, je m'engage également à m'acquitter de la redevance prévue dans le règlement de
service du SPANC.

Signature

Déclaration du nombre de pièces principales dans le cadre d'un contrôle périodique

Fiche déclarative (à remplir par le propriétaire)

INFORMATIONS GENERALES

USAGER

Nom : Prénom

Adresse Principale.....

Adresse du bien (si différente)

Téléphone : Mail :

VOLET 2 : CARACTERISTIQUE DE L'HABITATION

Combien de chambres la construction compte-t-elle ?**Chambre(s)**.

Combien de **pièces principales (PP)** la construction compte-t-elle ?**PP**

LOCAUX A DESSERVIR

*Résidence(s)
principale(s)*

*Résidence(s)
secondaire(s)*

Location

Rappel : *Au sens de l'article R111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les « pièces principales » sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux « pièces services » (cuisine, salle de bain, buanderies...)*

ENGAGEMENTS DU PETITIONNAIRE

Le pétitionnaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts.

En outre, il s'engage :

- A informer le SPANC de toute modification de son projet
- A ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'avis favorable du SPANC
- A informer le SPANC avant le début des travaux d'assainissement dans un délai d'une semaine
- A respecter les règles techniques de pose du système projeté
- A ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux
- A ne pas envoyer les eaux pluviales dans le système d'assainissement
- A assurer le bon entretien de son installation (vérification régulière, vidange seulement en cas de besoin...) conformément aux consignes du fabricant et de l'avis d'agrément le cas échéant (filiales agréées)
- A s'acquitter de la redevance prévue dans le règlement du service du SPANC

Fait à :

Le : / /

Signature

COORDONNEES DU SPANC :

SPANC, Mairie de Notre Dame de la Rouvière

30570 VAL D'AIGOUAL

☎ : 07 85 90 09 54

☎ : 06 71 97 42 01

✉ : spanc.administratif@cac-ts.fr

✉ : y.bouisseren@cac-ts.fr